

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

**\*26072558\*****Déposé / Reçu le****01 JUIN 2026**

au greffe du Tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles  
**Greffé**

N° d'entreprise : **0463 337 722****Nom**(en entier) : **STARS GRAPHICS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue du Boulevard 21, 1210 Saint-Josse-ten-Noode****Objet de l'acte : Nomination d'une personne déléguée à la gestion journalière**

En date du 28 avril 2026, les administrateurs de la Société ont pris les décisions suivantes :

"1. Nomment Monsieur Davy Mariette Hubert Caluwaerts, faisant élection de domicile au siège de la Société, en qualité de personne déléguée à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 1er janvier 2029. Il exercera ses fonctions sous le titre de « Chief Executive Officer » (CEO). Son mandat sera exercé à titre gratuit.

Il ne peut conclure aucune opération pour laquelle une approbation des actionnaires ou de tout autre organe de la Société serait requise.

Le mandat conféré à Monsieur Davy Mariette Hubert Caluwaerts exclut expressément toute faculté de délégation, en tout ou en partie, à un ou plusieurs subdélégués. Le mandat est révocable à tout moment par la Société. En cas de cessation du contrat de travail de Monsieur Davy Mariette Hubert Caluwaerts, le mandat et les pouvoirs qui y sont attachés prennent automatiquement fin à la date de cette cessation.

2. Donnent procuration à Monsieur Stéphane Bertouille, Madame Valentine Pacco et Madame Marie-Capucine Michelot, ayant leur cabinet sis à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 283/19, ou à tout autre avocat du cabinet EVEREST LAW, établi à la même adresse, avec faculté de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires en vue du dépôt des présentes résolutions au greffe du tribunal de l'entreprise, en ce compris la signature de la déclaration relative à l'absence d'interdiction de gérer."

Marie-Capucine MICHELOT  
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).